

Animations – Réduction des risques en hébergement

Date limite de candidature : 21 janvier 2022

Réponse le 31 janvier 2022 au plus tard.

Contexte et objectif de l'appel à candidature

Depuis sa création, la Fédération Addiction travaille autour de l'accueil inconditionnel des personnes confrontées à la précarité et aux conduites addictives en lien avec les acteurs de l'Accueil Hébergement Insertion (AHI).

La crise sanitaire – avec les confinements successifs – a exacerbé les enjeux déjà existants liés à la prise en compte des consommations sur les lieux d'hébergement. Les secteurs de l'Accueil Hébergement Insertion (AHI) et de l'addictologie ont ainsi su s'adapter, renforcer leurs liens et continuer d'innover pour accompagner au mieux les personnes en situation de précarité par rapport à leurs consommations.

L'enjeu est maintenant de pérenniser et consolider sur le long terme les bonnes pratiques et les mesures instaurées durant la crise. Pour cela, la Fédération Addiction a co-déposé deux projets en réponse à l'Appel à Manifestation d'Intérêt proposé conjointement par le Fonds de Lutte Contre les Addictions et la DIHAL. Ces deux projets – tous retenus – sont portés en partenariat avec le Groupe SOS et la Croix Rouge Française.

Environ 80 établissements d'hébergement sont concernés dans 6 régions.

Ces projets se dérouleront en trois phases : (1) une phase d'état des lieux auprès des établissements d'hébergement participants, (2) une phase de sensibilisation des professionnels, (3) une phase de mise en œuvre d'action au sein des établissements.

Cet appel à candidature est donc destiné à constituer un pool d'animateurs pour les sessions de sensibilisation destinées aux professionnels de l'Accueil-Hébergement-Insertion prévues en phase (2).

En parallèle, la Fédération des Acteurs de la solidarité à également répondu avec nous au profit de ses adhérents, qui organiseront des formations croisées sur les territoires.

Organisation des sessions

Les sessions seront organisées pour des groupes de professionnels pouvant provenir de plusieurs établissements d'un même territoire.

Les sessions dureront deux jours et seront animées par un binôme d'animateurs. Les binômes d'animateurs seront constitués par la Fédération Addiction.

Les sensibilisations pour les établissements de la Croix Rouge comporteront également deux jours de suivi de mise en œuvre des actions animés par un animateur.

Les sessions se dérouleront de **mi-mars à fin octobre 2021**.

Les régions concernées sont :

- Ile de France (Yvelines, Val-de Marne)
- Normandie
- PACA (Marseille et Nice)
- HDF (Valenciennes)
- Occitanie (Hérault, Gard)
- Martinique

Objectifs et contenu des sessions

Les objectifs de ces sessions sont :

- De sensibiliser les professionnels sur les problématiques addictives ;
- D'outiller les professionnels pour qu'ils puissent accompagner au mieux les personnes accueillies ;
- De faire émerger des pistes d'actions de prévention et d'accompagnement, en coopération avec le secteur spécialisé en addictologie.

Ces sessions d'animation doivent donc permettre aux professionnels de l'AH1 de s'interroger sur leurs pratiques et de passer à l'action pour les faire évoluer.

Pour cela, les sessions d'animation comporteront des apports théoriques (Risques-usages-facteurs de dépendance ; philosophie et pratique de la RDR ; dispositifs de l'addictologie) et des réflexions pratiques sur ce qui pourrait être mis en place au sein des établissements des participants.

Le programme, les supports, et les méthodes d'animation seront établis par la Fédération Addiction. Pour se les approprier, les professionnels retenus bénéficieront d'une journée de formation à l'animation, le **4 mars 2022 à Paris**.

Critères de sélection

Les animateurs devront justifier :

- D'une **expérience d'animation**, notamment de groupe, et d'un bon sens de la pédagogie ;
- D'une **bonne maîtrise des bases de l'addictologie et de l'approche de Réduction des Risques** (philosophie, concepts et pratiques) ;
- D'une **bonne connaissance des publics en situation de précarité et des dispositifs d'Accueil-Hébergement-Insertion**.

Les candidatures issues des territoires concernés seront privilégiées.

Les candidatures se font via le formulaire en ligne. La date limite de candidature est le 21 janvier 2022 inclus.

Conditions d'engagement

Cet appel à candidature engage les personnes à :

- Avoir l'accord de leur éventuelle direction pour animer ces sessions ;
- Participer à la formation d'animateurs, le 4 mars 2022 à Paris ;
- S'appuyer sur les contenus (diaporamas et autres documents) communs à tous ;
- Faire un retour d'évaluation sur les sensibilisations réalisées selon le questionnaire d'évaluation fourni.

Les formateurs s'engagent à réaliser 6 jours minimum de sensibilisation de mars à octobre 2022.

Rémunération

Participation à la formation d'animateurs :

La participation à la formation d'animateurs ne sera pas indemnisée, mais les frais d'hébergement et de déplacement seront pris en charge selon le barème ci-dessous.

Animation des formations :

La rémunération forfaitaire de la rémunération est de 70€ brut par heure d'animation. Une journée complète correspond à 7h d'animation soit 490€ brut par jour. Les modalités de rémunération (fiche de paye, facture à l'établissement de rattachement, etc.) seront précisées par l'animateur sur la convention d'intervention en amont, et devront rester les mêmes pour chaque session.

Les frais d'hébergement et de déplacement seront pris en charge selon le barème ci-dessous.

Défraiement :

Les frais de déplacement et d'hébergement sont pris en charge sur la base de :

- Déplacement : le formateur avance les frais et est remboursé sur présentation des justificatifs sur les bases suivantes :
 - Train : tarif de base SNCF 2ème Classe
 - Voiture : frais Kilométrique 0,2€ du kilomètre
 - Ou billet d'avion
- Repas: remboursement plafonné à 20 €/repas sur présentation d'un justificatif.
- Hébergement : plafonné à 90€ pour Paris et 75€ pour la Province

Les communications téléphoniques et Internet ne sont pas prises en charge.

Référent salarié :

Marie Dumoulin
Chargée de projet
m.dumoulin@federationaddiction.fr
01.42.28.83.33